

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception 27/09/2021	Dossier complet le 27/09/2021	N° d'enregistrement 2021 5765

1. Intitulé du projet

RD95- Remplacement de l'ouvrage d'art 5773, Pont des Bateliers à Hautmont

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du **Nord**

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BETREMIEUX Jérémie Responsable du service Ouvrages d'Art

RCS / SIRET

2 2 5 9 0 0 0 1 8 0 1 2 4 4

Forme juridique : _____ Département : _____

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a	6. Infrastructures routières. a. Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'État, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Pont des bateliers est un ouvrage à poutres béton armé construit en 1922. En raison de son mauvais état, le Département, Maître d'ouvrage, envisage sa démolition et la construction d'un nouvel ouvrage.
Le tablier actuel sera démoli. Les culées seront conservées et réparées. Le type d'ouvrage envisagé est le PRAD Pont à poutres précontraintes) dont la géométrie est très similaire de l'ouvrage actuel.
Cette solution permet donc de conserver l'aspect général du site. Les nouvelles poutres sont de conception proche des poutres existantes.

4.2 Objectifs du projet

L'ouvrage fait l'objet d'inspections détaillées périodiques organisées par le Conseil Départemental. Le pont est en mauvais état, et noté 3 (IQA) à l'issue de l'inspection détaillée de 2019, ce qui traduit la présence de désordres majeurs nécessitant des mesures de sauvegarde à court terme.

Cette inspection permet de noter une évolution des désordres par rapport à la précédente inspection de 2015. Les principaux désordres sont les suivants :

- Nombreux éclats avec aciers apparents fortement corrodés voire sectionnés sur les poutres et les entretoises
- Fissures d'orientations variables sur les poutres, d'épaisseur jusqu'à 0,5 mm
- Stalactites sèches ou actives et des coulures de rouilles sur les parements de la poutrelle en intrados
- Nombreuses lacunes sur les culées
- Humidité et dépôts divers sur les sommiers
- Corrosion des appareils d'appui

L'objectif du projet est de démolir le pont actuel en gardant les culées qui seront réparées et de remettre un nouveau tablier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Lors des travaux, les nuisances sonores et les pollutions pourraient provenir de diverses sources dont :

- les travaux de démolition
- les travaux de forage pour les fondations profondes

Ces nuisances devront être parfaitement maîtrisées par l'ensemble des intervenants sur site.

Tous les produits polluants seront récupérés et évacués. En particulier, la Sambre devra être protégée contre toute pollution. Des dispositifs de récupération des gravats seront mis en place sous l'ouvrage, de même qu'un système de filtration en aval (barrage flottant). Une notice environnementale listant les risques des travaux sur l'environnement et les mesures préventives sera établie en phases ultérieures.

Les travaux de démolition comprennent :

- Les travaux préliminaires
- La dépose des équipements
- La démolition des superstructures
- Le sciage longitudinal du hourdis pour permettre la dépose poutre par poutre
- L'arasement des culées

Les travaux de construction comprennent :

- La réalisation des appuis
- La construction du tablier
- Les superstructures et équipements (garde-corps, candélabres, revêtements, drainage et évacuation des eaux)

Pour maintenir le franchissement piétons durant les travaux, une passerelle provisoire sera installée. Elle pourra aussi servir à porter les réseaux déviés provisoirement. Elle sera également empruntée par les ouvriers se déplaçant d'une rive à l'autre et par de petits engins de chantier. Elle aura une largeur de 2,00 m et sera adaptée pour un usage par des PMR.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le pont des Bateliers est intimement lié au développement urbain d'Hautmont. Longtemps il a été le franchissement unique de la Sambre pour toute une portion de territoire fortement industrialisée. Ce pont de bois subsistait au moment du développement de l'industrialisation dans la première moitié du XIX^{ème} siècle avant d'être remplacé par un pont de pierre qui sera détruit pendant la guerre de 14-18. Ce pont a accompagné le développement de l'industrie sidérurgique et les industries associées (constructions électriques) qui ont fait d'Hautmont et de la vallée de la Sambre un des sites les plus importants de ce qui constituait l'industrie française. L'industrie lourde occupe la plaine fluviale bénéficiant de la navigabilité de la Sambre canalisée et du réseau ferré. Le pont était le lien entre les deux rives de la Sambre qui accueillent l'urbanisation, il était alors multifonctionnel et concentrait tous les types de trafic, sur un point de passage unique obligé.

Aujourd'hui le fonctionnement est très différent, les points de franchissement se sont multipliés et se sont spécialisés au bénéfice de voies tracées en périphérie du centre de la ville d'Hautmont qui induisent des flux de contournement. La RD95 axe majeur de la ville d'Hautmont prend un nouveau sens dans ce contexte. Le trafic de transit disparaît au profit du trafic d'échange entre le cœur de la ville d'Hautmont et le reste de l'agglomération et du territoire. Les caractéristiques du trafic se modifient. En témoignent les aménagements réalisés sur les sections courantes de la rue Marcel Aimé et sur les carrefours qui tendent à favoriser un trafic pacifié et à supprimer l'aspect routier de cet axe urbain.

Dans ce contexte, le projet de démolition reconstruction du pont des Bateliers peut accepter d'autres fonctions et d'autres usages, plus urbains, et favoriser les déplacements piétons et vélos et plus largement contribuer à l'amélioration du paysage urbain qui a radicalement changé avec la disparition de la friche de la Providence, la création d'un parc des bords de la Sambre et la création du port fluvial.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant démolition

Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de l'ouvrage	23m
Largeur de chaussée	7.72m 2 voies de circulations
Trottoir aval	2.90m
Trottoir amont	1.40m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD95-avenue Marcel Aimé
Pont des Bateliers
59330 Hautmont

Cadastre, parcelles impactées :
Section BH 6 et 732
Section CB 96 et 97

Coordonnées géographiques¹

Long. 3° 9' 1' 87" 97 Lat. 50° 25' 14" 31

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 7° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38°, 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 3° 9' 1' 87" 97 Lat. 50° 25' 14" 31

Point d'arrivée :

Long. 3° 9' 1' 84" 13 Lat. 50° 25' 16" 16

Communes traversées :

Hautmont

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF de type 1 les plus proches se situent à 1.2km à l'ouest "Bois de la Haute Lanière, Bols Hoyaux, Bois de Fay" et à 2km au sud-ouest "Prairies humides d'Aymeries". Les ZNIEFF de type 2 les plus proches se situent à 1.8km au sud-ouest "Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté préfectoral de protection de biotope le plus proche est localisée à 2.6km au nord-ouest du site Il s'agit de l'APPB "Massif forestier de la Lanière".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La réserve naturelle régionale la plus proche se situe à 3.7 km au sud-ouest du site, il s'agit de la RNR "Pantegnies". Hautmont n'appartient à aucun parc naturel régional, le plus proche se situe à 2.8km à l'ouest et à 3.1km l'est Il s'agit du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), réalisé par le département du Nord encadre la commune de Saint-Amand-les-Eaux. La D95 est classée voie bruyante de catégorie 3.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site est situé dans le périmètre de 500mètres autour d'un monument historique classé : "Ancienne abbaye bénédictine (place du général de Gaulle et rue Marcel Aymé)" (16/06/1992)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune étude de délimitation de zone humide a été effectuée. L'emprise du projet est localisée sur une zone à dominante humide identifiées par le SDAGE.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune d'Haumont est soumise au PPRN inondation approuvé le 28/09/1993
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Un site BASOL se trouve à proximité de la zone d'étude (65m), il s'agit de "SSP00030050101 : Trancel". Plusieurs BASIAS sont à proximité du site : - NPC5908795 : Stasback Ernest (34 m) - NPC5908526 : Hufslér et Louis (135m) - NPC5908919: Grand Garage de Maubeuge (152m)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage AEP ne se trouve sur la commune d'Haumont.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est "la Vallée de l'Helpe Majeure et le Monts de Baives" situé à 19km au sud du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité ..	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Les sites Natura 2000 les plus proches sont les suivants : - FR3100509 : "Forêts de Mormal et de Bois l'Eveque, Bois de Lanière et Plaine Alluviale de la Sambre" (6.4km) - FR3100512: "Hautes Vallées de la Sambre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers (9.5km)
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est "le Parc de la Rhonelle et Square de la Dodenne (arrêté du 15/03/1993)" situé à 30km au nord ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire pour la réalisation du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La zone d'étude est localisée à proximité de deux corridors écologiques (zones humides et cours d'eau) et un espace naturel relais identifiés par le SRCE.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 6.4km du site, le projet n'aura pas d'impact sur les espèces et habitats, objet du classement en site NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 ainsi que les APPB sont éloignées du projet, aucune interaction avec ces derniers n'est attendue.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Il s'agit d'un remplacement du pont déjà existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun risque technologique n'est présent sur le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Il est concerné par le risque d'inondation par crue à débordement lent de cours d'eau. Il est également concerné par le risque de retrait gonflements des argiles (exposition moyenne). Le risque sismique y est modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Le pont existe déjà, sa reconstruction n'engendrera pas de trafic supplémentaire sur site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	L'unique source de bruit est liée aux trafics. Ces derniers seront répartis sur l'ensemble de la journée et ne modifieront pas l'ambiance sonore actuelle du site d'ores et déjà impacté par les nuisances sonores. Le site est concerné par le bruit lié à la présence la D95 classée voie bruyante de catégorie 3.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Il existe un risque de vibration en phase travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage actuel sera réutilisés pour le projet. Le projet s'inscrit en secteur urbanisé soumis à de nombreuses émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Une pollution ponctuelle relative à la circulation des engins de chantier est possible au cours des travaux. Elle peut être négligée au vue du contexte et de la circulation actuelle. A terme, seuls les rejets liés à la circulation automobiles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La collecte des eaux sera réalisée par un caniveau latéral. L'écoulement transversal se fera par me dévers double à donner au revêtement. Les eaux seront évacuées hors de l'ouvrage à travers une pente longitudinale supérieure à 1% Les caniveaux seront munis d'un drain à l'interface avec l'enrobé. Hors ouvrage les eaux seront évacuées via des avaloirs existants et un raccordement au système général d'eaux pluviales.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Au cours des travaux peuvent se produire des pollutions accidentelles. Les pollutions proviennent essentiellement : - des rejets d'huiles ou d'hydrocarbures des engins de chantier - des travaux de terrassements et de démolition (érosion des sols mis à nu et entraînement de matières en suspension) - de la fuite de béton dans le cours d'eau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des déchets seront produit uniquement lors de la phase travaux. Une benne de collecte et une mise en décharge agréée sera mise en place pour la gestion des déchets sur le site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, ... culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'ouvrage se situe dans le périmètre de protection d'un monument historique (l'ancienne abbaye bénédictine). Une demande d'autorisation devra être faite auprès de l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Il s'agit d'un remplacement du pont déjà existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

- Décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact du projet de réouverture du crématorium situé rue de sous-le-mont sur la commune d'Hautmont -21 juillet 2021 (450m)
- Décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact du projet de construction de restaurants et bureaux à Hautmont- 5 juin 2020 (900m)
- Décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact du projet de construction de logements mixtes et de commerces situé sur la commune de HAUTMONT - 27 février 2020 (1.3km)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a pris en compte son environnement naturel, urbain et paysager. La réflexion globale du projet est basée sur une logique de haute qualité environnementale responsable et systématiquement présente à chaque échelle de la conception. Ainsi le projet a pris en compte la gestion des déchets, la problématique de pollution accidentelle, la gestion de l'eau...
Le projet intègre les modes doux, ce qui n'est pas le cas actuellement.
Les entreprises travaillant sur le projet, seront sensibiliser en matière de protection du milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter à l'annexe 7

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: auto-évaluation Annexe 8 : Dossier de présentation - Pont des Bateliers - Theorems

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lille

le 23 Septembre 2021

Signature

*Le Responsable
du Service Ouvrages d'Art*
Jérémy BETREMIEUX